

Projet associatif 2025-2029

CDOS 37



Héritage et innovation

PRESENTATION DU CDOS 37

Créé en 1978 par Guy Marie, Le Comité Départemental Olympique et Sportif d'Indre-et-Loire est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Il représente le sport pour toutes les questions d'intérêt général. Il représente, fédère et défend le mouvement olympique et sportif départemental. Il est situé à la Maison des Sports de Touraine à Parçay-Meslay.

En tant qu'organe déconcentré du Comité National Olympique et Sportif (CNOSF), le CDOS a pour objet de représenter le CNOSF dans son ressort territorial. A ce titre, il veille à :

1. propager les principes fondamentaux de l'Olympisme définis par Pierre de Coubertin et énoncés dans la Charte Olympique, notamment en agissant contre toute forme de discrimination et de violence dans le sport et contre l'usage de substances ou de procédés interdits par le CIO, les fédérations internationales (« FI ») et autres autorités nationales ou internationales, en contribuant à la diffusion de l'Olympisme dans les programmes de formation et d'enseignement ;
2. participer aux actions en faveur d'une plus grande mixité sociale, de la promotion des femmes dans le sport, ainsi que prendre en compte de manière responsable les problèmes d'environnement et de développement durable ;
3. développer, promouvoir et protéger le Mouvement Olympique de son ressort territorial, conformément à la Charte Olympique et d'assurer le respect des dispositions de celle-ci par ses membres et par tous ceux, personnes morales ou physiques, qui, plus généralement, relèvent de son autorité à quelque titre que ce soit ;
4. alerter le CNOSF sur toute utilisation des propriétés Olympiques au sens des dispositions de la Charte Olympique notamment du symbole Olympique, des termes « Olympique », « Olympiade », « Jeux Olympiques », de son acronyme « JO », et de leurs traductions ;
5. œuvrer, conformément aux principes définis par la Charte Olympique, pour maintenir à l'échelle de son territoire, des relations d'harmonie et de coopération avec les services déconcentrés de l'État, les collectivités publiques et toute organisation pouvant contribuer au développement du sport mais aussi à la préservation des principes fondamentaux et des valeurs de l'Olympisme.

Au surplus, conformément à la « feuille de route » transmise par le CNOSF en début de chaque Olympiade et dans le respect de la répartition cohérente des interventions de chaque organe déconcentré du CNOSF à l'échelle d'un même

territoire régional telle que formalisée à travers le « Plan Sport et Territoire » (PST), le CDOS a pour mission :

1. de promouvoir l'unité du mouvement sportif dont les composantes sont les associations membres des comités départementaux des fédérations membres du CNOSF ainsi que leurs licenciés et autres pratiquants, de représenter le mouvement sportif, notamment dans les instances dont l'objet est de contribuer directement ou indirectement au développement du sport ou à la mise en œuvre des fonctions sociales et sociétales qui lui sont reconnues ;
2. d'entreprendre, au nom des comités départementaux des fédérations dans les territoires ou avec eux et dans le respect de leurs prérogatives, toute activité d'intérêt commun de nature à encourager et assurer le développement de la pratique de tous les sports et de manière générale, de contribuer aux actions éducatives par le sport, d'engager des actions, notamment dans le domaine de la promotion et du suivi des sportifs, et au plan social, de la formation initiale et continue des dirigeants, cadres et techniciens, arbitres, ou encore dans celui de la recherche, de la prospective, de l'innovation et de l'information ;
3. de représenter le mouvement sportif et de défendre ses intérêts dans tous les domaines le concernant directement ou indirectement et de développer son apport sociétal, mais aussi social, économique et culturel, au bénéfice du rayonnement du département ;
4. de contribuer à assurer la transversalité des missions d'intérêt général du sport, en réunissant tous les acteurs dans une démarche de complémentarité des actions basées sur des valeurs partagées, de mettre ainsi le sport au service du département et de favoriser l'accès aux activités physiques et sportives de tous et à tous les âges de la vie, dans les associations et clubs fédéraux ;
5. de participer à la prévention du dopage et d'agir, conformément aux dispositions du Code du sport et du Code mondial antidopage, contre l'usage des substances ou procédés interdits par le CIO, l'Agence mondiale antidopage, les fédérations internationales et les dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur ;
6. de valoriser et développer l'apport sociétal et économique des actions du CDOS, des comités départementaux des fédérations sportives et des organisations issues du mouvement sportif, au bénéfice du département ;
7. de développer après accord express du CNOSF, le rayonnement international de la France au travers de ses actions et de ses missions.

Le CDOS s'interdit toute appartenance d'ordre politique et religieux.

Fonctionnement

Le CDOS 37 est composé de membres actifs (comités départementaux), de membres associés (clubs isolés affiliés aux membres du CNOSF...) et de membres d'honneur. Il est administré par un Conseil d'Administration et un Bureau Directeur élus en Assemblée Générale tous les quatre ans. Ils orientent et contrôlent la politique générale du CDOS.



Il compte également sur six salariés qui assurent les services et fonctionnement au quotidien de l'association.



Le mouvement sportif en Indre-et-Loire, c'est :

- 1729 clubs,
- 156 097 licenciés (61 % d'hommes et 39 % de femmes),
- 56 comités départementaux adhérents au CDOS 37.

Un habitant sur 4 est donc licencié dans un club.

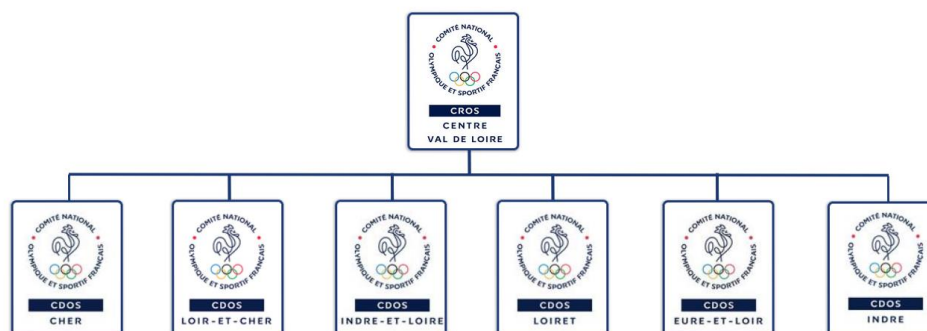
(Chiffres INSEE – 2023).

Situation géographique

Le département d'Indre-et-Loire fait partie de la région Centre-Val de Loire. La superficie du département de l'Indre-et-Loire est de **6 127 km²** et sa population de 612 160 habitants (Chiffres INSEE – 2021), pour une densité de 99 habitants/km². Le chef-lieu du département de l'Indre-et-Loire est Tours, qui est une métropole. Ses sous-préfectures sont Chinon et Loches.

Réseau CROS / CDOS Centre Val de Loire

Le CDOS 37 travaille conjointement avec le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Centre-Val de Loire ainsi qu'avec les autres CDOS de la Région.



Mandataire territorial du CNOSF, le CDOS 37 agit sur les thématiques d'intérêt commun à tous les sports :

- Sport & Santé et Bien-être
- Sport & Éducation et Citoyenneté
- Sport & Professionnalisation
- Sport & Politiques publiques

Contexte

Le Comité Départemental Olympique et Sportif d'Indre-et-Loire (CDOS 37) s'inscrit dans une dynamique de continuité et d'innovation pour promouvoir la pratique sportive comme levier d'inclusion, de santé et de développement territorial. Avec l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, nous souhaitons renforcer notre engagement auprès des acteurs du mouvement sportif local en développant des actions structurantes et durables.

Ce projet associatif 2025-2029 fixe les grandes orientations du CDOS 37 pour les prochaines années.

Notre vision

Le CDOS 37 a pour mission de promouvoir et développer la pratique sportive sous toutes ses formes en Indre-et-Loire. Nous croyons en un sport accessible à tous, vecteur de lien social et de bien-être.

Nos valeurs

Les trois valeurs de l'Olympisme sont **l'excellence**, **l'amitié** et le **respect**. Elles constituent la base sur laquelle le Mouvement olympique fonde ses activités de promotion du sport, de la culture et de l'éducation en vue d'un monde meilleur. Elles sont au cœur de notre projet associatif. Mais nous portons d'autres valeurs :

- **L'accessibilité** : favoriser la pratique pour tous les publics, notamment les personnes en situation de handicap, les seniors et les publics éloignés du sport.
- **L'engagement citoyen** : promouvoir l'éthique sportive, le bénévolat et l'éducation par le sport.
- **L'innovation** : soutenir le développement d'infrastructures et d'initiatives sportives modernes et adaptées aux besoins.
- **La santé et le bien-être** : faire du sport un outil de prévention et de lutte contre la sédentarité.

Diagnostic du territoire

L'Indre-et-Loire bénéficie d'un tissu associatif dense et dynamique avec de nombreux clubs et licenciés. Le projet associatif précédent a permis de poser des bases solides avec des initiatives telles que la "Foire de Tours" et la "Maison Sport Santé" notamment. Cependant, plusieurs enjeux restent à relever :

- Un besoin de modernisation et d'optimisation des infrastructures sportives.
- Une inégalité d'accès au sport selon les territoires et les catégories sociales.
- L'absolue nécessité de lutter contre toutes les formes de violence dans le sport.
- Accompagner les personnes souhaitant pratiquer une activité physique à des fins de santé à trouver une activité qui leur est adaptée.

Objectifs et plan d'actions 2025 / 2029

Notre projet « Héritage et innovation » s'inscrit donc dans le cadre du projet territorial de MOS Centre Val de Loire et du Plan Sportif Territorial (PST). Nos objectifs se traduisent au travers de 4 thématiques issues du Plan Sport et Territoire (feuille de route du Mouvement Olympique et Sportif Centre Val de Loire) :

Axe 1 : Sport & Santé et Bien-être

Développer le sport santé en Indre-et-Loire

Objectif 1 : coordonner et développer le dispositif PAIPS (Parcours d'Accompagnement Individualisé vers la Pratique Sportive) sur le département d'Indre-et-Loire. Le Parcours d'Accompagnement Individualisé vers la Pratique Sportive est un dispositif d'accompagnement des personnes en situation d'affection longue durée, de maladie chronique vers des activités physiques adaptées. L'objectif est de permettre à tous un égal accès aux activités physiques et à la pratique d'une activité physique adaptée régulière et pérenne.

Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
Elaborer un diagnostic global prenant en compte le parcours des personnes et proposer des réponses adaptées à leur demande d'accès aux activités physiques adaptées en prenant en compte leurs souhaits, leurs capacités et leurs contraintes.	Une salariée à temps plein consacre 75 % de son temps de travail à cette action. Un bureau, un ordinateur, un téléphone sont mis à disposition. Cette action prenant une ampleur grandissante, il conviendra de tendre vers l'emploi d'un second salarié à court terme.	Cette action a débuté en septembre 2023 et n'a pas vocation à s'arrêter.	Nombre de sollicitations, nombre de personnes accompagnées et taux d'insertion dans des clubs.
Orienter les personnes et adapter les modalités d'accompagnement au public rencontré.			
Sensibiliser les clubs accueillant les personnes accompagnées et rester une personne ressource pour ces clubs.			
Animer, coordonner, évaluer, faire la promotion du dispositif PAIPS.			
Participer à des réunions et groupes de travail pour la mise en place d'actions.			

Objectif 2 : Former au socle commun du sport sur prescription médicale les personnes qualifiées titulaires d'un diplôme fédéral ou d'un diplôme inscrit au RNCP (CQP, TFP) d'une fédération sportive agréée disposant d'une certification fédérale « sport sur prescription médicale » reconnue sur arrêté interministériel ou les titulaires d'un diplôme d'Etat délivré par une fédération sportive agréée ou par les établissements publics.

Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
Préparer, suivre et animer la formation sport sur prescription médicale en Indre-et-Loire.	Une salariée à temps plein consacre 10 % de son temps de travail à cette action. Un bureau, un ordinateur, un téléphone et du matériel pédagogique seront mis à disposition.	Cette action a débuté en novembre 2024 et n'a pas vocation à s'arrêter.	Nombre de personnes formées

Objectif 3 : Accompagner les entreprises et les administrations dans une démarche de Qualité de Vie au Travail.

Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
Démarcher les entreprises et les administrations	Recrutement d'un salarié ou d'une salariée à temps plein. 20 % du temps de travail sera consacré à cette action. Un bureau, un ordinateur, un téléphone seront mis à disposition.	Cette action débutera en septembre 2025 et n'a pas vocation à s'arrêter.	Nombre de personnes formées et questionnaire de satisfaction pour évaluer les bienfaits de la formation sur leur qualité de vie au travail.
Développer des activités physiques adaptées aux différentes catégories de salariés, autour de dispositifs globaux d'amélioration du bien-être et de santé au travail.			

Objectif 4 : Développer le réseau territorial « sport et handicap ». La volonté forte de l'ensemble des protagonistes est de valoriser la pratique sportive pour tous et quel que soit le type de handicap, ainsi que de valoriser les actions et pratiques existantes sur tout le territoire de la région Centre-Val de Loire.

Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
Labelliser un maximum de clubs dans le respect du cahier des charges	Un bénévole	Action en cours qui n'a pas vocation à s'arrêter	Nombre de clubs labellisés, nombre de personnes en situation de handicap accueillies.

Axe 2 : Sport & Education et Citoyenneté

Promouvoir la pratique sportive, les valeurs de l'Olympisme, lutter contre la violence dans le sport et valoriser les bénévoles

Objectif 1 : Promouvoir la pratique sportive et les valeurs de l'Olympisme

Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
Les Jeux sportifs : un événement pour promouvoir dans les territoires la pratique sportive pour tous, l'olympisme et ses valeurs, le label « Terre de Jeux ». Cet événement repose sur l'animation d'un village sportif.	Une implantation standardisée, une mascotte, des barrières, des lots, des banderoles etc. Un salarié, 3 bénévoles.	Tous les ans, entre 2 et quatre fois par an.	Nombre de participants, prise de licences, retour des collectivités, satisfaction des participants.
« Village Sportif » : Promotion du sport lors de la Foire de Tours : réservation d'espaces dédiés à la promotion du sport, à la découverte de disciplines sportives et du CDOS.	2 salariés, 5 bénévoles, outils de communication, expositions, barnums. Participation des comités départementaux.	Tous les ans	Nombre de participants, prise de licences, retour des comités départementaux, satisfaction des participants.
Journée olympique : Chaque année, le 23 juin, la Journée olympique est célébrée partout dans le monde et permet à chacun de s'initier à la pratique de sports olympiques en présence d'athlètes, dans le partage et les valeurs de l'olympisme.	2 salariés, 3 bénévoles. Pour les moyens matériels, c'est variable selon les années.	Tous les ans.	Nombre de participants, satisfaction des participants.
Semaine olympique : promotion de la pratique sportive chez les jeunes et à la mobilisation de la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives.			
Promotion du Pass'Sport : Favoriser la découverte du sport chez les jeunes.	Emailing, site Internet, Assemblées Générales.	Régulièrement, tout au long de l'année.	Prise de licences
Mise à disposition des établissements scolaires, des clubs, etc. de la mallette pédagogique sur "la découverte de l'Olympisme" du Mouvement Olympique et Sportif du Centre-Val de Loire : L'objectif est de permettre un accès à la culture Olympique avec des outils pédagogiques adaptés et pertinents (livres, films, jeux, fiches techniques).	Emailing, site Internet, Assemblées Générales.	Régulièrement, tout au long de l'année.	Taux de réservation.

Objectif 2 : Lutter contre la violence et les incivilités dans le sport

Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
<u>Mise en place d'une commission Sport sans violence visant à établir un plan de prévention de lutte contre les violences</u>	Commission mise ne place en décembre 2024. Elle est composée de SDJES, CDOS, Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités d'Indre-et-Loire, Déléguée aux droits des femmes de Touraine, mouvement sportif et à vocation à s'élargir. Un salarié et un bénévole du CDOS.	Elle est déjà mise en place et se réunira une fois par trimestre.	Mise en place d'actions concrètes. Impact des actions sur la violence dans le sport sur le département.
<u>Mise en place de soirées d'informations thématiques à destination des acteurs du mouvement sportif (la sécurité des mineurs et les contrôles d'honorabilité dans le sport, la prévention des violences sexuelles et sexistes dans le sport, le racisme dans le sport, etc.)</u>	Une salle ou un webinaire, un salarié, deux bénévoles	Déjà mis en place avec volonté d'au moins deux actions chaque année	Taux de fréquentation, Impact des actions sur la violence dans le sport sur le département.
<u>Mise en œuvre d'une action de sensibilisation au sport sans violence (SSV) dans le cadre de la Roue Tourangelle (course cycliste internationale) :</u>	Véhicule avec logos SSV dans la caravane avec distribution d'environ 2000 goodies (éco cup, stylos, bracelets et ballons avec logo SSV) dans la quarantaine de communes traversées. Atelier sur le village départ. 2 salariés et 2 bénévoles.	Tous les ans.	Diminution des actes de violence, nombre de sollicitations (Accompagnements, questions, actions).
<u>Mise à disposition de "packs Sport sans Violence (SSV)" aux clubs et comités sportifs départementaux :</u> Cela leur permet de sensibiliser, promouvoir et communiquer sur le sport sans violence.	2 types de packs : Les packs événementiels (des affiches SSV, des banderoles SSV et/ou des kakémonos, un support pédagogique (memory géant)). Les packs « signaler une violence » dont l'objectif est de doter 1000 clubs avant 2026.	Tous les ans.	Nombre d'événements et nombre de packs distribués.
<u>Création d'une page de signalement sur notre site Internet afin de permettre à chaque victime, chaque témoin de déclarer une violence et d'être accompagné si besoin</u>	Le signal sports, La procédure administrative et fédérale, Les numéros d'écoute, Les documents utiles, Les personnes ressources. Un salarié, un bénévole	La page est créée. Il conviendra de la faire vivre, de la tenir à jour et de communiquer .	Nombre de connexions à la page, nombre de signalements.

<u>Mise en place d'une formation Sport sans violence au travers d'un jeu intitulé « Violences dans le sport : Agir ou réagir ? » afin de sensibiliser, éduquer, informer les acteurs du mouvement sportif (dirigeants, éducateurs, bénévoles, salariés, licenciés, etc.)</u>	Un ordinateur, un vidéo projecteur, un kit pédagogique, un salarié, deux bénévoles.	Entre 2 et 4 interventions par an.	Taux de participation, taux de satisfaction des participants
<u>Soutenir des projets qui visent à lutter contre la violence dans le sport portés par des Comités départementaux et des clubs</u>	Un salarié, un bénévole	Dès maintenant, des projets ont déjà été accompagnés.	Nombre de projets soutenus.
Objectif 3 : Valoriser les bénévoles			
Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
<u>Les trophées du sport et du bénévolat</u> : L'objectif est de récompenser les acteurs du mouvement sportif : Dirigeants, arbitres, éducateurs, bénévoles (volontaires) d'Indre-et-Loire, sans critères d'âge, Clubs et Comités Départementaux d'Indre-et-Loire.	Quatre bénévoles, un salarié, des récompenses.	Tous les ans.	Nombre de lauréats, nombre de candidats.

Axe 3 : Sport & Professionnalisation

Développer et accompagner la professionnalisation des clubs, comités départementaux et bénévoles du mouvement sportif

Objectif 1 : Maintenir et développer nos services à destination des clubs, comités départementaux et bénévoles du mouvement sportif

Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
Tiers de confiance de l'URSSAF (Impact emploi) : réalisation des fiches de paie, de la Déclaration sociale nominative (DSN), prélèvement à la source (PAS), accompagnement de la gestion des salariés (embauche d'un premier salarié, contrat, arrêt maladie, documents de fin de contrat, etc.) etc.	Un logiciel, trois salariés.	Tous les ans, au quotidien.	Nombre d'adhérents.
BasiCompta (logiciel de comptabilité) : Formation et accompagnement des structures qui utilisent le logiciel.	Un logiciel, un salarié.	Tous les ans, au quotidien.	Nombre d'adhérents, qualité des documents comptables réalisés.
Cap'Asso (aide à l'emploi de la Région Centre Val de Loire) : Accompagnement des clubs et comités à la réalisation du dossier Cap'asso.	Un salarié.	Tous les ans, au quotidien.	Nombre d'accompagnements, taux de dossiers validés.
Guid'Asso : Informations juridiques et réglementaires, conseils, mise à disposition de ressources, orientation vers un autre conseiller associatif ou une structure spécialisée, accompagnement.	Un salarié	Tous les ans, au quotidien.	Nombre d'associations accompagnées.
Formation de bénévoles : Mise en place de sessions de formations à destination des bénévoles du mouvement sportif (présentiel, distanciel, webinaires, autoformation).	Un salarié, un bénévole.	Tous les ans, au quotidien.	Nombre de bénévoles formés.
Toute demande émanant de clubs ou comités départementaux : Structurations, résolutions de situations particulières, aide à la mise en place des projets associatifs, de demande de subventions et autres demandes spécifiques, informations sur la CCNS au sein des structures, Pass Sport etc.	Un salarié.	Tous les ans, au quotidien.	Nombre d'associations accompagnées.

Axe 4 : Sport & Politiques publiques

Promouvoir la pratique sportive en milieu rural

Objectif 1 : conserver une diversité d'offre sportive dans les territoires ruraux du département et sensibiliser des publics éloignés des pratiques sportives

Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
<u>Caravane sportive en Touraine</u> : Mise en place d'animations sportives en milieu rural. Le CDOS est coorganisateur de l'événement avec le Conseil Départemental. L'enjeu est de proposer un programme d'animations locales dans des territoires ruraux.	Barrières, matériel sportif, barnums, exposition, banderoles, flammes, un salarié, 5 bénévoles.	Tous les ans, en juillet, pendant trois semaines, au moins jusqu'aux JO 2024.	Activités des clubs ruraux, prise de licences, nombre de participants.
<u>Les trophées du sport et du volontariat</u> : L'objectif est de récompenser les acteurs du mouvement sportif : Dirigeants, arbitres, éducateurs, bénévoles (volontaires) d'Indre-et-Loire, sans critères d'âge, Clubs et Comités Départementaux d'Indre-et-Loire.	Quatre bénévoles, un salarié, des récompenses.	Tous les 2 ans.	Nombre de lauréats, nombre de candidats.

Nos grandes orientations stratégiques

1 : Maison Sport-Santé, un rôle accru dans le bien-être des citoyens

Objectifs :

- Promouvoir l'activité physique, la lutte contre la sédentarité auprès du public à des fins de santé,
- Favoriser l'intégration du sport santé dans le parcours de soins du bénéficiaire,
- Développer l'offre existante en matière de sport santé sur le territoire.

2 : Exposition "Les Femmes dans le Sport", un levier de sensibilisation

Objectifs :

- Valoriser les parcours inspirants d'athlètes féminines et promouvoir l'égalité femmes-hommes dans le sport.
- Proposer une exposition itinérante pour toucher un large public.

- Travailler en partenariat avec les établissements scolaires et les associations locales.

3 : Relancer le Centre Technique Régional Omnisports (CTRO)

Objectifs :

- Réhabiliter et moderniser le CTRO pour en faire un centre de formation, de pratique de haut niveau et de perfectionnement (de joueurs et arbitres) accessible aux clubs, aux comités départementaux voire aux ligues.
- Développer de nouvelles activités et événements sportifs sur le site.
- Nouer des partenariats avec les fédérations sportives et les collectivités.

4 : Créer une antenne STAPS à Tours, pour structurer la filière sport

Objectifs :

- Faciliter l'accès aux études STAPS en Indre-et-Loire.
- Adapter l'offre de formation aux besoins du territoire (sport-santé, management du sport, etc.).
- Encourager l'insertion professionnelle des étudiants dans les structures locales.

5 : Aménagement d'un espace sportif innovant

Objectifs :

- Construire une ombrière avec un terrain multisports à proximité de la Maison des Sports.
- Offrir un espace de pratique en libre accès pour favoriser la mixité et l'inclusion.
- Développer un programme d'animations sportives en partenariat avec les clubs et collectivités.

6 : Création d'un événement sportif fédérateur

Objectifs :

- Organiser un rendez-vous annuel pour promouvoir le sport et ses valeurs olympiques.
- Mobiliser les clubs, les collectivités et les habitants autour d'une grande fête du sport.
- Renforcer la notoriété du CDOS 37 et dynamiser l'héritage des JO 2024.

Moyens mis en œuvre

Pour concrétiser ces ambitions, le CDOS 37 s'appuiera sur :

- Un renforcement des collaborations avec les collectivités territoriales et les fédérations sportives.
- La recherche de financements publics et privés pour soutenir les projets.
- La mobilisation des bénévoles et des professionnels du sport.
- Une stratégie de communication pour valoriser les actions menées.
- L'optimisation des infrastructures sportives existantes grâce à des projets structurants comme la réhabilitation du CTRO et la création d'une ombrière multisports.
- Le développement de formations spécialisées pour les éducateurs sportifs et les dirigeants d'associations sportives.

Conclusion

Ce projet associatif 2025-2029 traduit l'engagement du CDOS 37 pour un sport inclusif, innovant et accessible à tous. Il fixe une feuille de route claire et ambitieuse pour les années à venir, en s'appuyant sur l'héritage des JOP 2024 tout en répondant aux besoins spécifiques du territoire. Ensemble, construisons l'héritage sportif de demain !